

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 27 OCTOBRE 2014

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h05)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014	4
5. PRÉAVIS N° 15/2014 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016	4
6. PRÉAVIS N° 16/2014 – RÈGLEMENT ET TARIF DES ÉMOLUMENTS DE L'OFFICE DE LA POPULATION	5
7. PRÉAVIS N° 17/2014 – DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE LOCAUX DE VESTIAIRES, DE LOCAUX SANITAIRES ET DE LOCAUX TECHNIQUES ET DIVERS POUR LE FUTUR CENTRE SPORTIF DE LA TIOLEYRE	6
8. PRÉAVIS N° 18/2014 – CAUTIONNEMENT FONDATION POUR LA CONSERVATION DE LA MAISON BUTTIN-DE-LOËS	14
9. PRÉAVIS N° 19/2014 - RÉFECTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES AU LIEU-DIT « LA DAUBOUZAZ » À EPESES	14
10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	15
11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	18

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse, Mme Nina Brissot, Rédactrice en Chef du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	63 Conseillers communaux selon la liste de présence	63
ABSENTS EXCUSÉS :	Mme Pascale Bochud et M. Patrick Baumann	2
TOTAL :		65

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2014
5. Préavis n° 15/2014 - Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016
6. Préavis n° 16/2014 - Règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population
7. Préavis n° 17/2014 - Demande de crédit d'étude pour la réalisation de locaux de vestiaires, de locaux sanitaires et de locaux techniques et divers pour le futur centre sportif de La Tioleyre
8. Préavis n° 18/2014 - Cautionnement Fondation pour la Conservation de la Maison Buttin-de-Loës
9. Préavis n° 19/2014 - Réfection d'un collecteur d'eaux claires au lieu-dit « La Dauboudaz » à Epresses
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 12 septembre de Promove, une invitation pour la Présidente au petit-déjeuner de l'Economie le 9 octobre à Montreux, accueillant l'orateur Monsieur Tibère Adler, Directeur romand du think tank libéral « Avenir Suisse ».
- Le 1^{er} octobre, invitation de la Présidente au vernissage de l'exposition des projets proposés lors du concours d'architecture Bourg-en-Lavaux - Cully Gare et présentation du projet lauréat, le 5 novembre à 17h30 à la salle Davel de Cully.
- Le 7 octobre de Mme Jane Potin, un courriel d'incompréhension face au manque de communication de la Municipalité concernant le stationnement à Grandvaux. Une réponse téléphonique a été donnée par M. Jean-Paul Demierre, Municipal et l'affaire a été réglée.

Décès :

- Le 12 juillet est décédé M. Vincent Duboux, père de Blaise Duboux, conseiller communal.
- Le 30 août est décédée Mme Marcelle Massy, mère de Luc Massy, conseiller communal.

La Présidente réitère ses condoléances aux deux familles.

Scrutin du 28 septembre 2014 - Votations fédérales

- 1) Initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire »
Refusée par 1'401 voix contre 604
- 2) Initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie »
Acceptée par 1'064 voix contre 990

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : env. 62%

Prochain scrutin : 30 novembre 2014.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. PRÉAVIS N° 15/2014 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016

Chacun a reçu le rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 15/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014 ;
- lu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 60 voix et 2 abstentions

1. **D'établir** l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016.
2. **De maintenir** le taux communal d'imposition à 61% de l'impôt cantonal de base.
3. **De maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2014.

6. PRÉAVIS N° 16/2014 – RÈGLEMENT ET TARIF DES ÉMOLUMENTS DE L'OFFICE DE LA POPULATION

Chacun a reçu les rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 16/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014 ;
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 61 voix et 1 abstention

1. **D'adopter** le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population.
2. **De fixer** l'entrée en vigueur dudit règlement au 1^{er} janvier 2015.

7. PRÉAVIS N° 17/2014 – DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE LOCAUX DE VESTIAIRES, DE LOCAUX SANITAIRES ET DE LOCAUX TECHNIQUES ET DIVERS POUR LE FUTUR CENTRE SPORTIF DE LA TIOLEYRE

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente ouvre la discussion.

M. JP Demierre, Municipal : Il souhaite apporter un complément d'information suite aux deux rapports des Commissions ad hoc et des finances. Il est content de constater que les deux commissions sont favorables à créer un centre sportif à La Tioleyre, même si les chemins divergent.

Pour revenir avec un préavis précis de construction au prochain Conseil communal, La Municipalité a besoin de connaître le coût exact de construction avec la rentrée des soumissions, le coût exact pour la demande de subvention par le Fonds du Sport vaudois qui demande un rapport technique des devis détaillés, le plan de financement et le permis de construire, d'où la publication dans le Journal « Le Courrier » du 9 octobre. Dès le départ du projet, les mêmes chiffres ont été avancés : construction à hauteur de CHF 1'100'000, réfection des tennis pour un montant de CHF 350'000 et clôture du site pour environ CHF 70'000. Ces 3 montants devraient être confirmés. Un rapport du jury ad hoc révèle une estimation du coût de construction selon les volumes, d'environ 15% de CHF 1'115'000, soit de plus ou moins CHF 167'250. Quant à l'offre pour la réfection des tennis datant d'1,5 année, aucune confirmation n'est mentionnée sur le montant budgété à CHF 350'000. La subvention doit être également validée par le Fonds du Sport vaudois pour un montant approximativement de CHF 150'000. M. Marcel Parietti du Fonds du Sport vaudois adhère totalement au projet, mais la prochaine session de décision est prévue en mars 2015. Il y a donc urgence de présenter un dossier bien ficelé et passer la rampe de la subvention. La différence du préavis de construction pourrait être de plus ou moins CHF 300'000. Si le Conseil communal l'accepte, on peut aller de l'avant.

La Commission des finances demande une étude de faisabilité, indiquant que les éléments n'ont pas été fournis (taux de fréquentation, opportunité d'organiser une manifestation et rentabilité). La rentabilité à La Tioleyre sera quasi inexistante. Pour la Municipalité, une étude de faisabilité est un projet conforme aux volontés publiques et exigences de l'aménagement et de l'environnement. Elle commence avec les intentions du propriétaire et les conditions du marché, réalisables par des améliorations foncières, ce qui est le cas. La Commission des finances mentionne également dans son rapport la possibilité d'intégrer le club de pétanque qui confirme la nécessité d'une vision plus fouillée des

besoins. La Municipalité a passé en revue toutes les possibilités, excepté cette dernière qui est apparue dernièrement, lors de l'établissement de l'inventaire du patrimoine. La Municipalité s'est aperçue que 36 membres du Club honorable des Bouchons de Lavaux jouent à la pétanque sur un terrain de 1'600 m² en zone villa. M. Demierre est à disposition pour les questions.

- M. P. Riesen : Il adhère au principe, toutefois comment a-t-il été amené ? On fait un concours d'architecture, on procède à la mise à l'enquête, puis on fait une étude de faisabilité ? Cela lui paraît erroné, car il estime qu'on se met des auto-goals, notamment avec le parking à Grandvaux et autres. Il aimerait qu'on lui explique afin qu'il vote correctement et que tout le monde soit content.
- M. Ch. Currat : Il explique que l'idée est de bien regarder les besoins avant le projet de construction, puisqu'il s'agit d'un investissement important et non de freiner. La Commission des finances souhaite une étude en fonction des besoins qui pourront être expliqués à la population. Il est évident qu'on ne va pas rentabiliser ces éléments sportifs. Par contre, pour justifier les arguments auprès de la population, on aura une analyse de fonctionnement plus précise et c'est tout ce que la Commission des finances demande par rapport à sa réflexion.
- Mme Ch. Lavanchy : Elle a en mains les 3 rapports de la Commission technique qui s'est réunie au début de l'année. Dans ces rapports, il y a passablement de réponses aux questions posées sur la faisabilité, notamment par rapport aux sociétés de gymnastique et autres contactées. Ces pages représentent déjà une étude de faisabilité.
- M. JP Demierre, Municipal : Il apporte une précision sur les besoins : on a actuellement 250 juniors de football, une société de gymnastique (Fédération suisse de gymnastique, section Cully), une sous-section de 60 personnes qui font de l'athlétisme à l'intérieur, puisqu'ils n'ont pas de terrain - des juniors de cette section de gym s'entraînent à l'intérieur - le tennis avec 100 adultes et 50 juniors (entre 30 et 40 juniors en dessous de 18 ans jouent ailleurs, à Lutry ou Pully. Les besoins sont avérés et les rapports dont parle Mme Lavanchy sont étayés.
- M. Ch. Currat : Il renchérit que le débat est en train de se lancer maintenant sur les besoins se basant sur des documents que le Conseil communal n'a pas. En ce qui concerne le tennis, on commence à en discuter ici.
- M. M.-H. Noverraz : Il est surpris et inquiet par la par le rapport de la Commission des finances. Sous point 2.1 du rapport, on lit que le mot 'faisabilité' apparaît 5 fois, déjà évoqué dans un rapport de cette même commission, relatif au préavis n° 19/2013, dans lequel elle demandait d'approfondir, notamment le point 1 « taux de

fréquentation potentiel (activité tennistique) ». La réponse de la Commission ad hoc dans son rapport en page 3 relève le cas des footballeurs. Quant au tennis, M. Noverraz évoque le constat, pour ceux qui passent de temps à autre à La Tioleyre, que des gens attendent sur des courts dévastés tout au long de l'année. Il est facile d'imaginer le nombre de personnes qui vont venir sur des courts remis en état. Quant au point 2 du rapport de la Commission des finances relatif au préavis n° 19/2013 « optimisation des opportunités d'utilisation (manifestations sportives, utilisation des infrastructures par les écoles, etc.) », la réponse est simple : la société de gymnastique pourrait enfin organiser des meetings et attend cela depuis des dizaines d'années. Le FC Vignoble pourrait faire acte de candidature pour des tournois de juniors actifs et pour les écoles ; quel professeur de gym ne souhaiterait-il pas organiser une journée sportive à La Tioleyre ? Il faut savoir que le Fonds du Sport vaudois n'accorde pas un important subside, si l'école est conservée, d'où l'absence de mention à ce sujet dans le projet. La partie ouest peut accueillir un terrain multisports, c'est-à-dire volley, basket, hockey sur terre. Il rappelle qu'un terrain multisports se trouve maintenant devant le collège des Ruvines et a observé dernièrement des jeunes jouant au basket sur le terrain éclairé. Le point 3 du rapport de la Commission des finances relatif au préavis n° 19/2013 cite « rentabilité éventuelle et possible de chaque discipline sportive et participation des usagers aux coûts de fonctionnement et d'amortissement ». M. Noverraz estime que la création d'un centre sportif ne doit pas être rentable au sens financier du terme. La faisabilité est connue et prouvée, par conséquent cette étude n'est pas appropriée. Un visionnaire de l'époque en matière de développement des sports et loisirs était le Dr. Charles Rochat. On lui doit les bains de Moratel et le stade des Ruvines. En 1944, un élu lui a demandé quel était le rendement d'un terrain de sports ? Sa réponse fut « autant que le cimetière et l'église ». Il invite l'audience à accepter ce préavis.

M. M. Trolliet :

Il abonde dans le sens de M. Noverraz et ajoute que le Dr. Rochat imaginait un collège secondaire avec des terrains de sport autour justement à La Tioleyre. Quant au présent préavis municipal qui correspond une étape supplémentaire, probablement due au résultat du référendum sur le taux d'imposition, il souhaite qu'on aille de l'avant.

M. B. Rufi :

Il souhaite d'abord mettre en évidence que la Commission des finances n'est pas contre ce projet de développement du centre sportif de La Tioleyre et est donc favorable. L'élément qui est en contradiction avec la Municipalité est de voter un crédit de CHF 120'000 pour continuer ce projet, la mise à l'enquête étant en cours de réalisation. Il demande que la Municipalité présente un

projet bien ficelé et complet qui tient compte des vestiaires (y compris ceux du tennis) et non seulement de l'aspect crédit. La Commission des finances souhaite qu'on vote en même temps la réalisation des vestiaires, la réfection des courts de tennis, la clôture pour déprédations, etc. Il prétend que la Commission des finances ne parle pas de rentabilité, mais affirme simplement que pour un projet d'une telle importance, on doit mettre en évidence les coûts de fonctionnement pour les comptes communaux. Ceci est conforme à la Loi sur les communes qui stipule que tout investissement de ce type doit faire l'objet d'une estimation du coût de fonctionnement à charge du budget futur de la commune, ce qui n'apparaît nulle part.

M. JP Demierre, Municipal : Il ajoute que le montant de CHF 120'000 inclut les frais et les honoraires de l'architecte lors du projet final. Les montants de CHF 1'100'000 (construction), CHF 350'000 (réfection des tennis) et CHF 70'000 (clôture contre les déprédations) seront inclus dans le préavis d'un prochain Conseil.

M. J.-L. Badoux : Il aimerait faire une synthèse de tout ce qui a été évoqué. On perd beaucoup de temps sur un thème qui est l'étude de faisabilité. En 2013, le préavis portait sur la question de savoir si oui ou non on pouvait développer un centre sportif à La Tioleyre, dans une zone d'utilité publique. On a eu souvent dans cette administration une phobie des PPA et ce projet devait faire l'objet d'un PPA, selon l'ancien chef de service en charge de la police des constructions. Il s'est battu et la Municipalité a intelligemment organisé un concours d'architecture qu'on a gagné. On ne cherchait pas à savoir combien de joueurs étaient nécessaire pour le football, le tennis, etc. Ensuite, il était question de savoir ce qu'on pourrait mettre dans ce centre sportif. Les vestiaires proposés sont polyvalents, aussi bien pour des joueurs de football que des joueurs de tennis ou du marathon, quand bien même ils ont leur propres vestiaires. Si ce projet devait susciter plusieurs oppositions, suite à la mise à l'enquête, tout le débat de ce soir serait différé. Il estime la proposition de la Commission des finances que la Municipalité présente un crédit d'ouvrage le 5 décembre n'est pas appropriée. Aujourd'hui, il rend le Conseil attentif que demander un crédit d'ouvrage le 5 décembre est possible avec des chiffres connus à ce jour, sur la base de plans au 100^{ème} avec des normes SIA qui dictent un degré d'approximation de +/- 25%. Avec ce geste, La Municipalité n'a pas les moyens de financer une étude plus poussée représentant un gros travail de plusieurs mois, tant que les délais référendaires ne sont pas écoulés. Si on n'a pas le crédit d'étude aujourd'hui et qu'on demande le crédit d'ouvrage en décembre, on perd 6 mois à une année par rapport à la mise à disposition des locaux. Ce préavis est justifié.

- M. J.-C. Dunant : Il demande si le préavis de ce soir pour les 2/3 du montant annoncé ne peut pas être refusé, puisque la mise à l'enquête a déjà été déposée ?
- M. JP Demierre, Municipal : La mise à l'enquête a été déposée pour un problème de subvention et en regard des oppositions susceptibles d'intervenir.
- M. J.-C. Dunant : Le crédit qu'on doit voter comprend donc les honoraires ? On ne peut donc pas repousser un préavis pour des choses qui ont été faites ? Il aimerait aller au bout du raisonnement. Ce qui restera des honoraires demandés (CHF 30'000 en gros) dans le préavis de ce soir servira à donner les précisions demandées par la Commission des finances, n'est-ce pas ?
- M. J.-L. Badoux : Dans le 1^{er} crédit de faisabilité, la demande de permis de construire était comprise. La Municipalité a pris la liberté de faire un concours d'architecture, plutôt que de demander tout de suite un permis de construire. Le concours a grignoté la moitié du budget, ce qui restait CHF 25'000 pour la mise à l'enquête. La somme de CHF 25'000 était prévue pour un PPA, puis un concours a été organisé en remplacement. Aujourd'hui, par volonté de transparence, M. Badoux a conseillé à la Municipalité de ne pas soumettre au Conseil un projet qui n'a pas passé la rampe. Ce dossier a dû être admis par la commission consultative de Lavaux et on a perdu 2 mois, c'est la raison pour laquelle ce projet a du retard. Des sommes ont été avancées, des collaborateurs ont travaillé, etc., la mise à l'enquête a été faite avec de l'argent que le Conseil n'a pas cautionné, à hauteur de CHF 60'000. L'autre partie du montant équivalant à CHF 60'000 est consacrée aux ingénieurs civils, géomètres, ingénieurs techniciens et autres. La Municipalité reviendra vers le Conseil au début 2015 avec un coût retour soumissions de ce que pourra valoir cette partie.
- M. JP Demierre, Municipal: On n'a pas encore parlé d'urgence, on parle plutôt de vestiaires de football. Toutefois, si on ne construit pas de vestiaires, on doit mettre des containers estimés à CHF 30'000 de location annuelle par pièce. La Commission ad hoc l'a mentionné dans son rapport. On a pris une réserve de CHF 25'000 comme risque sur un projet, somme toute, dont tout le monde est d'accord sur sa finalité.
- M. R. Bech : Il est vrai qu'il y a urgence pour les vestiaires. Il relève que le concours a été gagné en janvier 2014. Au sujet de ce qui semble être une nécessité pour obtenir des subventions de la part du Canton, il aimerait lire un passage du rapport de cette commission technique du 26 avril 2014, où il est écrit « Devis estimatif détaillé pour détermination des subventions ». Aussi, soit on a besoin des

soumissions pour les subventions ou pas, il faut s'entendre ! Ce qui est déterminant est l'approche de Noël. Est-ce que quelqu'un d'entre vous aurait l'idée d'acheter un emballage pour ensuite acheter un cadeau 2 mois plus tard ? Au fond, dans la réalité, que vote-t-on : l'emballage à CHF 150'000 supplémentaires dont les honoraires architectes de CHF 100'000 représentent la moitié de l'ensemble du projet ? Une fois qu'on a voté cela, peut-on se passer d'acheter le cadeau ? Si le Conseil sait que l'enjeu réel est une décision de principe sur le projet pour des vestiaires de football indispensables, aussi pour la réfection des tennis et du terrain de football, alors on a pieds et mains liés pour un crédit de CHF 150'000. La Commission des finances ne peut pas recommander cela. Le projet est suffisamment prêt qu'il est déjà à l'enquête ! On ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs ! La Commission des finances souhaite rétablir la logique d'une décision du Conseil communal, à savoir engage-t-on plus de CHF 1 million à +/- 15% ? Elle veut passer ce message pour aller jusqu'au bout de ce projet bien ficelé. Au Conseil de décider ce soir et savoir ce que cela implique !

M. J.-L. Bandini :

Après tous ces débats, il a l'impression que la Commission des finances est en train de sauter un certain nombre d'étapes, alors qu'on parle d'un crédit d'étude. Il cite un article dans le quotidien 24 Heures des 25 et 26 octobre, où il est question de la mutation de la gare de Lausanne et ses alentours à l'horizon 2025. On mentionne un crédit d'étude de CHF 1,73 millions pour quelque chose qu'on pense réaliser en 2025. Si le Conseil communal de Lausanne accepte le crédit d'étude de CHF 1,73 millions, il accepte également tous les quartiers concernés. Si on accepte un simple crédit d'étude qui permettra de renseigner des éléments, soumissions et chiffres précis, à ce moment-là, on pourra discuter si oui ou non on va de l'avant. Pour l'instant, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'étude pour avancer dans la réalisation du centre sportif de La Tioleyre.

M. Y. Kazemi, Municipal :

On se trouve dans une situation similaire à d'autres projets que la Municipalité gère. Qu'on le veuille ou non, elle a des ressources financières limitées dans sa capacité de gérer des projets de grosse envergure. Etant un ancien Conseiller communal, il ne peut adhérer à l'idée que s'il vote le crédit d'étude, il vote le projet. Le Conseil communal a besoin de données fiables sur lesquelles il doit se reposer pour prendre sa décision. Pour acquérir ces données, il faut investir. Dans un projet comme celui-ci, l'on a besoin de suivre une ligne déjà avalisée par le Conseil en 2013 et la Municipalité revient avec des données plus précises. On fait la même chose pour le collège. La Municipalité a besoin de moyens pour travailler.

- Mme N. Cuénoud : Elle demande à ce jour si on a trouvé une solution pour les pompiers, car quelqu'un avait dit un jour qu'ils iraient peut-être à La Tioleyre ?
- M. le Syndic : Il faut déjà se contenter du sujet qui préoccupe l'audience ce soir. Autrement, on étudie toutes les possibilités, toutefois ce n'est pas en débat public qu'on peut trouver les solutions adéquates. La Municipalité reviendra avec des propositions suite à une synthèse. On étudie d'abord avec la Commission d'urbanisme et les spécialistes, ensuite on fera des propositions en connaissance de cause.
- M. M.-H. Noverraz : Il précise que le préavis n° 19/2013 a été accepté par le Conseil communal ainsi qu'une procédure. Ce soir, on vote la suite de cette procédure qui représente une étape.
- M. J.-C. Dunant Il rebondit par rapport à la Commission des finances, lorsqu'elle dit de voter l'emballage avant le cadeau. On vote aujourd'hui un crédit pour que le concepteur du jouet puisse produire le jouet. On ne parle pas de l'emballage du jouet. Si on veut aller de l'avant, on doit pouvoir payer le mandataire afin qu'il puisse exécuter son travail. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs, mais il lui semble plutôt que les bœufs sont déjà partis sans la charrue. Il est choqué de cette réaction ! Il faut donner les moyens au mandataire de ficeler le cadeau.
- Mme L. de Palma : Elle ne comprend pas grand-chose à ce qui se dit. Une partie de la population a dit non, par voie démocratique, à une décision qu'on avait prise. Il pourrait y avoir un Comité référendaire qui pourrait penser qu'on ne devrait pas donner de l'argent aux jeunes, d'où l'importance de bien présenter le projet. Lors du dernier Conseil, on a renvoyé le pauvre M. Chollet avec ses mollocks et ses déchets à ses crayons, car on a trouvé que le projet présenté n'était pas bien ficelé. On n'a pas hésité à renvoyer ce préavis. Elle comprend la Commission des finances. Force est d'admettre qu'on a l'impression que les choses ne sont pas faites exactement comme on était habitué à ce que les choses se fassent. Toutes sortes de choses sont un peu nébuleuses techniquement parlant. De manière plus pragmatique, le projet présenté au concours est fait en plusieurs étapes. Ici, on parle de la 1^{ère} étape. Pourquoi ne pas réfléchir plus loin ? Même s'il y a une commission d'étude, si la gym a été consultée, on a l'impression d'avoir de petits bouts de gauche et de droite. Il n'y a pas d'urgence, car ce projet attend depuis plusieurs années. On n'organise pas d'événement important l'année prochaine. Si on prend 6 mois ou une année de plus, on pourrait réaliser un magnifique centre sportif pour finir la législature.

Finalement, il n'y a pas de places de parc. On ne va pas passer par le Chemin du Grabe, le chemin de l'autoroute n'est pas dans des conditions optimales, c'est pentu et qui va débayer ? Elle souhaite affirmer : donnons-nous la chance d'avoir un projet beau et ambitieux !

M. JP Demierre, Municipal : Concernant le préavis de CHF 120'000, il a été établi pour avoir les informations demandées : un centre sportif avec une élévation en toiture. Dans sa globalité, le projet est de CHF 2 à 3 millions. Une étude de 80 places de parc est en cours. Le concepteur du jouet est parti un peu vite avec son jouet, toutefois on ne peut pas reprocher à la Municipalité de ne pas faire d'économies, car on a dépensé, sur le montant de CHF 50'000, CHF 24'600 pour le concours, la différence de CHF 25'400, pour alléger le préavis soumis. Si on ne dépense pas tout, la différence servira pour la suite des opérations.

M. S. Crosa : Il souhaite résumer : d'abord, tout le monde est content d'avoir un projet à La Tioleyre pour la réalisation d'un centre sportif. La Commission des finances devrait également être satisfaite. Le concours a démontré le projet complet, pourquoi y revenir ? Le plus urgent, ce sont les douches et les vestiaires au niveau du terrain de football. Il faut profiter de l'opportunité, comme tout est lancé, d'aller de l'avant et lancer le projet. Voter CHF 120'000 est la meilleure solution.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 17/2014 de la Municipalité du 8 septembre 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 38 voix, 16 contre et 8 abstentions

1. **D'autoriser** la Municipalité à faire entreprendre l'étude des travaux de réalisation de locaux de vestiaires, de locaux sanitaires et de locaux techniques et divers pour le futur centre sportif de La Tioleyre.
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- (sortie des liquidités : 2^{ème} semestre 2014).

3. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de dix ans, à raison de CHF 12'000.- par année (chapitre 430), le premier au budget 2015.

8. PRÉAVIS N° 18/2014 – CAUTIONNEMENT FONDATION POUR LA CONSERVATION DE LA MAISON BUTTIN-DE-LOËS

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 18/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 56 voix, 2 contre et 4 abstentions

- **D'autoriser** la Municipalité à signer la convention de crédit-cadre et l'acte de cautionnement en faveur de l'UBS de CHF 500'000 en garantie du crédit octroyé par cet établissement à la Fondation pour la Conservation de la Maison Buttin-de-Loës.

9. PRÉAVIS N° 19/2014 - RÉFECTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES AU LIEU-DIT « LA DAUBOUZAZ » À EPESSÉS

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. S. Crosa : Il a une réflexion à ce sujet. Il a remarqué qu'un réducteur de pression sera installé dans une chambre. A-t-on imaginé d'avoir

recours à la production hydraulique plutôt qu'à un réducteur de pression?

M. P. Chollet, Municipal : C'est une excellente question. En fait, on n'a pas prévu de chambre de réduction de pression telle qu'on l'entend, standard, mais une chambre qui permet de pouvoir faire tomber l'eau pour casser son rythme. Sur ce genre de conduite, il s'agit d'un simple collecteur d'eaux claires et le débit peut être de 0 litre/min. ou énormément de litres d'eau. Au niveau courant normal, cela ne vaudrait pas la peine d'aménager une grosse installation de production d'électricité qui ne serait pas rentable par rapport au débit irrégulier.

M. J.-C. Dunant : Il souhaite que les préavis puissent être documentés par des plans et/ou des photos plutôt descriptifs, car les Conseillers seraient à même de s'y intéresser et connaître la commune.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 19/2014 de la Municipalité du 15 septembre 2014,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 62 voix (à l'unanimité)

1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du collecteur situé dans le secteur de La Dauboudaz.
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 95'000.-.
3. **De financer** cet investissement par la trésorerie courante.
4. **D'amortir** cet investissement en une fois, sur les comptes 2015 (chapitre 461) par prélèvement sur le Fonds du réseau d'égouts.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Pas de communication.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il évoque que le projet qui lui tenait à cœur depuis quelque temps a enfin pu se concrétiser par un repas de midi des aînés de 80 ans et plus de la commune de Bourg-en-Lavaux. Il s'est tenu vendredi 24 octobre écoulé dans cette salle. 72 personnes y ont participé à leur plus grande joie, accompagnées par la Fanfare de Grandvaux. La Municipalité souhaite réitérer régulièrement cette manifestation.

Il informe que la commission municipale des déchets s'est réunie deux fois longuement et une 3^{ème} séance est prévue mercredi. Les discussions vont bon train et la Municipalité va pouvoir revenir auprès du Conseil avec un projet modifié au printemps 2015.

Les horaires de la déchèterie ont été étendus. On va passer de 12h à 21h d'ouverture, entre autre le mardi complet et plus tard le soir. Une annonce a déjà été publiée à ce sujet et une 2^{ème} annonce supplémentaire va paraître dans le Journal Le Courrier prochainement.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis relatif au centre sportif de La Tioleyre qui a donné du fil à retordre.

Il informe, plus particulièrement les habitants de Grandvaux, que le parking couvert du Bougnon et quelques places de parc extérieures ont subi des modifications. Après avoir bataillé avec le canton, la Municipalité a pu obtenir une quinzaine de places extérieures publiques sur la Route de la Petite Corniche, ainsi que 5 places sur le toit du parking, après discussion avec les voisins. Elle a également obtenu 19 places privées couvertes selon une liste d'attente. Aujourd'hui, il existe 69 places privées et une quarantaine de places publiques à l'intérieur, le solde étant compensé à l'extérieur. Le régime de stationnement a également changé en zone de 4 heures, libre le dimanche et la nuit de 19h à 7h.

Un macaron est disponible pour CHF 300.- par année.

D'autres études ont lieu sur l'ensemble de la commune au niveau du régime de stationnement, notamment au Chemin de la Crétaz, où on peut parquer 6 heures, 24h/24, 7 jours/7, ce qui n'est pas idéal. A savoir que 1'500 places de parc existent dans la commune.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle communique que la fin de l'année viticole n'a pas été facile. La récolte n'est pas fameuse à cause de la grêle qui a touché une grande partie du vignoble de Villette.

On a récolté 56,2% sur le quota, soit pour le rouge, 47% Pinot, Gamay et Gamaret et 49% Plan Robert. Quant au blanc, on a récolté 99,9% du quota Calamin, 60.8% Epresses et 42,1% Villette.

Les sondages sont très bons : entre 70 et 82 pour le blanc et entre 86 et 98 pour le rouge.

Elle remercie tous les vigneronns qui ont œuvré pour avoir pu donner entière satisfaction malgré la grêle.

Elle informe que la visite de la cave de Villette mentionnée en séance du 30 juin pour déguster les vins nouveaux n'aura pas lieu, compte tenu de la rupture avec le prestataire qui offrait un devis

2 fois plus élevé que ce qui avait été estimé. Elle reviendra vers le Conseil communal dès que possible, en collaborant avec la Commission des vignes.

Elle rappelle encore la séance de mercredi 29 octobre au Pressoir de la Maison Jaune à 19h, pour la présentation des améliorations des décorations de Noël.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Quelques informations au sujet des routes :

Creux-des-Fontaines : la conduite d'eau qui datait de 1935 et montant jusqu'au réservoir des Crêts a sauté et un préavis sera soumis au Conseil en décembre. Il s'agit d'un gros préavis, notamment à cause de la traversée des forêts.

Ce problème a soulevé le revêtement bitumineux qu'on venait de poser, ce qui fait que CHF 70'000 voire plus, seront consacrés à des réparations. Le budget de CHF 200'000 prévu pour l'entretien courant des routes en 2014 va dépasser CHF 300'000.

Le chantier du changement de la conduite d'eau sur la Route du Signal est terminé. Suite à la demande de M. Michel Duboux pour la pose de conduites sous les bandes de roulement, il a posé la question à l'ingénieur concerné et la réponse donnée est la suivante : compte tenu de la façon de travailler maintenant, il n'y a aucune influence ou importance. Le même tracé qu'avant a été suivi : ils sont passés exactement sur l'ancienne conduite ce qui a très bien fonctionné, car il n'y a pas eu de surprise.

Il remercie encore le Conseil de l'approbation du taux d'imposition pour 2 ans.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il informe que la Municipalité a nommé un responsable de technique et gestion au service de conciergerie, en la personne de M. Thierry Arminio, concierge au collège des Ruvines.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il n'a pas d'information au sujet de son dicastère.

Cependant, il souhaite communiquer, au nom de la Municipalité, tout le travail de révision qui a été fait, suite à la votation sur le taux d'imposition. On a obtenu un 1^{er} résultat qui a été présenté aux Commissions de gestion et des finances, comme convenu, pour avoir un retour d'information sur lequel la Municipalité a retravaillé pour finaliser le budget 2015 soumis au Conseil le 5 décembre prochain. Cette réflexion va être formalisée sous forme d'un rapport qui fera l'objet d'un préambule, ce qui permettra de comprendre quelle a été la démarche et de voir quels sont éléments sur lesquels la Municipalité a défini une sécurité et les indicateurs avec lesquels elle souhaite travailler pour la suite.

Peut-être qu'un intérêt plus important de la part du public sera montré ?

Ces documents seront envoyés dans le cadre du budget. Dans La Feuille de fin novembre, des informations seront également publiées.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. A. Chollet : Il s'adresse à la Municipalité pour évoquer un problème d'éclairage public entre Aran et Grandvaux, entre la dernière maison en direction de Grandvaux et le chalet Testuz, car on rencontre plusieurs piétons sur la chaussée. Avec ces virages et cette faible visibilité, on est surpris par ces piétons. Il serait judicieux d'améliorer cet éclairage, malgré que cet état de fait ait été maintes fois relevé dans l'ancienne commune de Villette.

M. P. Chollet, Municipal : Un projet avait été préparé par l'ancienne commune de Villette, non pas pour éclairer la Route de la Petite Corniche, mais le Chemin des 13 Vents, aménagé expressément pour les piétons. On est tombé sur une certaine restriction selon le guide urbanistique qui mentionnait d'éviter un éclairage qui puisse dénaturer le paysage. Ce projet porte sur le Chemin des 13 Vents, moderne et discret et reste à l'ordre du jour pour début 2015.

M. B. Duboux : Qu'en est-il de la réaffectation du collège d'Epesses fermé depuis quelques années ?

M. G. Hauert, Municipal : Il explique qu'il a transmis l'inventaire des bâtiments de la commune à la Commission de gestion. Il songe à le faire également pour le Conseil communal. Concernant le collège d'Epesses, soit on va le transformer en habitation, soit en droit de superficie pour quelqu'un qui souhaite transformer à ses frais. Il espère communiquer des données plus précises lors de la séance de décembre.

M. S. Vogel : Il est locataire d'un dépôt à la gare de Grandvaux et vient de recevoir une lettre de congé pour décembre 2015, compte tenu que les CFF souhaitent ériger des places de parc. Que va devenir ensuite l'éco-point de la place de la Gare ?
En outre, que se passe-t-il à l'Hôtel du Monde, ayant entendu que le tenancier va quitter ?

M. P. Chollet, Municipal : Il annonce que le terrain est sur le domaine des CFF et, en tant que propriétaires, ces derniers gèrent leur propriété. Il est désolé pour le dépôt. Quant à l'éco-point, il va rester, car la Municipalité n'a aucune information des CFF au sujet d'une éventuelle résiliation de la location actuelle. A relever que cet éco-point fait partie de la réflexion globale entamée par la commission municipale sur les déchets.

M. G. Hauert, Municipal : M. Errede va quitter le bâtiment d'ici la fin de l'année. Cet établissement restera un restaurant. La Municipalité réfléchit

comment cela va être réorganisé pour faire revivre la Place du Village de Grandvaux.

M. M. Duboux : Il précise que l'écriteau 50km/h à Riex pour descendre à Cully se trouve à gauche à pied et on ne le voit pas lorsqu'on arrive au giratoire en véhicule. De plus, on ne regarde pas forcément au coin du toit de la maison. Plusieurs véhicules se sont fait amender au radar. Il demande qu'après chaque intersection, il y ait un écriteau de rappel de limitation de vitesse à 50 km/h, comme cela lui a été conseillé par un moniteur de cours de chauffeurs professionnels.

M. JP Demierre, Municipal : Il explique que le canton n'est pas très chaud pour apposer des panneaux. Il a plutôt tendance à les éliminer et à dire qu'à l'approche d'une agglomération, la vitesse est limitée à 50 km/h. Il prend note de sa remarque et fera son possible pour rectifier.

M. M. Trolliet : Il annonce que la revue du FC Vignoble aura lieu les 21, 22, 27, 28 novembre et 5 décembre prochains à la salle Davel à Cully sous le nom « Apolitique ». Il explique que le choix du titre a fait l'objet d'hésitations, « Happy politique » ou « Apolitique » ? Ce sera un moment convivial très amateur qui se veut rassembleur pour la commune.

Mme J. Potin : Elle exprime son contentement pour les horaires élargis de la déchèterie enfin. Cependant, elle souhaite revenir sur le stationnement de Grandvaux et s'adresse à M. Demierre. Elle remarque qu'il a été omis dans son exposé que pour les visiteurs ou touristes, le parcage peut durer jusqu'à 4 heures. Or, elle estime dommage, car le village pourrait offrir un accueil plus chaleureux aux visiteurs et souhaite que la Municipalité réfléchisse à cette remarque et prolonger la durée aux promeneurs, par exemple 11h, sinon cela pourrait favoriser l'APOL à appliquer des amendes faciles.

M. JP Demierre, Municipal : La Municipalité a réfléchi aussi pour le samedi. Elle va voir comment cela se passe, car il est plus facile de lâcher du lest que de mettre des restrictions. Il en prend bonne note pour l'accueil des visiteurs. Le même cas s'est présenté à Riex et Epesses dont la durée est actuellement de 11 heures.

M. L. Massy : En tant qu'habitant d'Epesses, il s'inquiète car il n'est pas au centre de la commune de Bourg-en-Lavaux et il remarque que les chemins communaux ne sont plus entretenus. Plus personne ne passe sur les chemins d'améliorations foncières au Nord de la Corniche. Il a observé que les coulisses sont bouchées, au chemin du Clos du Boux, après deux inondations. La commune a réagi après son avertissement, en refaisant une nouvelle coulisse au travers du chemin, mais les employés communaux n'ont pas vu 30 mètres plus

loin qu'une même coulisse était complètement bouchée. Il se pose la question si on abandonne les ailes pour ne se concentrer qu'au centre ? Par contre, la balayeuse achetée à grands frais, passe régulièrement à Epesses, mais uniquement sur l'axe central. Le Rio de l'Enfer comporte un pont et ce rio laisse pousser des arbres. Ils sont tellement grands que lorsqu'on passe avec des voitures rutilantes, les carrosseries sont régulièrement rayées. En plus, au sommet, tout au bord de la voie de chemin de fer entre la Cornallaz et le Rio de l'Enfer, la végétation n'est pas entretenue et il demande à la Municipalité de ne pas oublier les ailes et de faire le travail consciencieusement.

Mme N. Gross, Municipale : Elle va faire le nécessaire. Epesses n'est pas oubliée, car les mêmes problèmes surviennent sur les hauts de la commune. Elle consent que les hauts sont quelque peu négligés.

Mme L. de Palma : A l'époque de l'ancienne commune de Grandvaux, on avait une commission de l'Hôtel du Monde, formée de professionnels dont certains sont heureusement parmi le Conseil. Elle espère qu'on ne va pas rater la saison d'été prochaine, sous prétexte de la fermeture du restaurant, car on n'aurait pas trouvé d'autre tenancier ou envisagé une solution provisoire. Puis, concernant l'éco-point de la Place de la Gare à Grandvaux, elle a été interpellée d'une manière virulente par un voisin et aimerait savoir quelles sont les horaires du dépôt de papier que ce soit à Aran ou à la Gare de Grandvaux ?

M. P. Chollet, Municipal : Le problème des éco-points est lancinant par rapport au voisinage. A celui de Grandvaux, il y a un gros souci, car pour le voisin en question, cela devient exaspérant d'avoir des gens qui viennent à l'éco-point surtout qu'un panneau indique les horaires d'accès à respecter. Vider du verre à 7h du matin le dimanche ou pendant la nuit est inappréciable. C'est une question d'éducation. Au niveau signalétique, dans le cadre du nouveau projet qui sera présenté au printemps prochain, on devra éclaircir le point par rapport aux nuisances. Pour les éco-points proches des habitations, c'est plus délicat, quitte à avoir recours à l'APOL.

Mme L. de Palma : Elle précise que le problème n'est pas là, car le voisin habite à côté de la voie de chemin de fer. Il s'agit du container de papier et de son affichage. Ce dernier pourrait être changé et indiquer de ne pas mettre du papier à telle ou telle heure !

M. S. Vogel : Pour répondre à Mme de Palma, il connaît très le voisin en question et régulièrement, un nombre important de gens passent le dimanche matin à 7h, pour y jeter du verre dans les containers. On ne peut que comprendre ce voisin.

M. P. Chollet, Municipal : On a eu quelques échos du voisin, puis plus rien. Cette remarque a été bien évidemment entendue par mon voisin, M. Demierre.

M. J.-L. Bandini : Au centre de Grandvaux, on a de plus en plus de gens qui déposent leurs sacs taxés n'importe quand, à n'importe quelle heure et ces sacs blancs restent jusqu'au lundi matin. Il suggère de faire un rappel pour les nouveaux habitants soit dans La Feuille ou le Courrier pour qu'on dépose les sacs le matin du ramassage.

M. P. Chollet, Municipal : On peut faire des rappels. Il y aussi de la mauvaise foi de certaines personnes. Ces sacs ont été ramassés, puis ouverts par les huissiers de justice et quelques personnes ont été amendées. Il s'agit encore d'une question d'éducation. 98% de la population jouent le jeu et 2% le pourrissent.

M. JP Demierre, Municipal : Il avertit que si l'APOL contrôle les containers à papier, on risque de passer à la rue.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu **le vendredi 5 décembre à la salle des Mariadoules à Aran, à 17h**, suivie du repas de fin d'année.

La séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 5 novembre 2014